

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
de Cayenne

15, avenue du Général de Gaulle
BP 7028
97307 CAYENNE CEDEX

TEL : 05.94.29.75.80

Cabinet d'Avocats PREVOT Muriel

794, route de Baduel
97300 CAYENNE

V/REF :

N/REF : 2008 B 170 / 2018-B-79

Le greffier du tribunal mixte de commerce de Cayenne certifie qu'il a reçu le 16/01/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/06/2015.

Concernant la société

3G2M
Société à responsabilité limitée
1 avenue Wolfgang Amadeus Mozart
97310 Kourou

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-79 le 23/01/2018

R.C.S. CAYENNE TMC 504 198 763 (2008 B 170)

Fait à Cayenne le 23/01/2018,

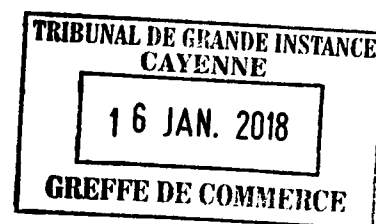
Le Greffier



2018 379
23/01/2018



3G2M
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 6.000 euros
SIEGE SOCIAL : 1 rue Mozart – BP 228
97376 KOUROU CEDEX
RCS : CAYENNE 504 198 763



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE MIXTE**

L'an deux mil dix-sept,
Le 21 décembre,
A 14 heures,

Monsieur MADELEINE Kévin, associé unique de la société «3G2M » société à responsabilité limitée au capital de 6.000 euros, dont le siège social est 1 rue Mozart – BP 228, 97376 KOUROU CEDEX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Cayenne sous le numéro 504 198 763, a pris les décisions ci-dessous d'après l'ordre du jour suivant :

1) Décision du ressort de l'assemblée générale ordinaire annuelle

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2015, le 30 Juin 2016, le 30 Juin 2017 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2015, le 30 juin 2016, le 30 juin 2017,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce et décision à cet égard,
- Décision à prendre concernant l'inscription de deux enseignes,

2) Décision du ressort de l'assemblée générale extraordinaire

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice social en cours,
- Modification corrélative de l'article 26 des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'Assemblée est présidée par Monsieur MADELEINE Kévin, gérant associé.

L'associé unique dépose sur le bureau les documents suivants :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 Juin 2015, au 30 juin 2016 et au 30 juin 2017,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,

M.

- un exemplaire des statuts.

1) Décision du ressort de l'assemblée générale ordinaire annuelle

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 Juin 2015, le 30 juin 2016, le 30 juin 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Il approuve les dépenses ou charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, qui apparaissent dans les comptes de la société au 30 juin 2015, pour un montant total de 2.458 euros correspondant à des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles, ainsi que l'imposition qui en résulte.

Il constate qu'aucune dépense ou charge non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, n'apparaît dans les comptes de la société au 30 juin 2016.

Il approuve les dépenses ou charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, qui apparaissent dans les comptes de la société au 30 juin 2017, pour un montant total de 1.108 euros correspondant à des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles, ainsi que l'imposition qui en résulte.

En conséquence, il donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 Juin 2015, le 30 juin 2016 et le 30 juin 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'associé unique constate que les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2015 font apparaître un bénéfice de 310 739 euros, et décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- au compte « Report à Nouveau »

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'associé unique constate que les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2016 font apparaître un bénéfice de 232 545 euros, et décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- au compte « Report à Nouveau »

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'associé unique constate que les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2017 font apparaître un bénéfice de 361 635 euros, et décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- au compte « Report à Nouveau »

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conventions intervenues au cours des exercices clos le 30 Juin 2015, le 30 juin 2016 et le 30 juin 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de procéder ou faire procéder à l'inscription de deux enseignes :

- Transport Madeleine
- Trans Hélène

En conséquence, l'associé unique donne tous pouvoirs à Mr MADELEINE Kévin, es qualité de gérant, à l'effet de signer tous actes, pièces et documents, et d'une manière générale faire le nécessaire pour mener à bien cette opération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M.

2) Décision du ressort de l'assemblée générale extraordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, sur la base du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 1 rue Mozart – BP 228, 97376 KOUROU CEDEX au 3 rue Ferjus Antoinette, 97310 KOUROU et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts relatif au siège social sera ainsi modifié :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : **3 rue Ferjus Antoinette, 97310 KOUROU**

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la même ville par simple décision de la gérance, et en tout autre endroit par décision extraordinaire des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1^{er} Janvier et 31 décembre de chaque année, et de réduire ainsi de 6 mois l'exercice social en cours, qui aura ainsi une durée exceptionnellement courte de 6 mois recouvrant la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 Décembre 2017.

En conséquence le prochain exercice social de la société sera clos le 31 Décembre 2017 au lieu du 30 juin 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 27 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 26 : EXERCICE SOCIAL

L'exercice social a une durée de douze mois. Il commence le **1^{er} Janvier pour se terminer le 31 Décembre de chaque année.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M.

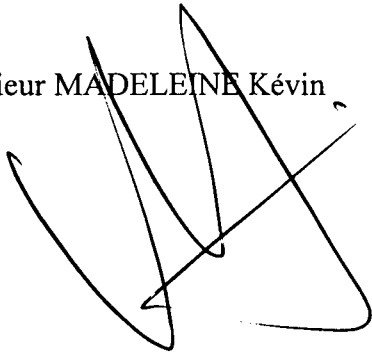
QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

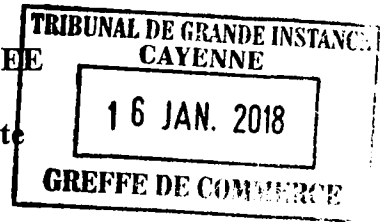
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, il est dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur MADELEINE Kévin

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

3G2M
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 6.000 euros
SIEGE SOCIAL : 3 rue Ferjus Antoinette
97310 KOUROU
RCS : CAYENNE 504 198 763



POUVOIR

Je soussigné :

Monsieur MADELEINE Kévin

Agissant en qualité de gérant de la société "3G2M» société à responsabilité limitée au capital de 6.000 euros, dont le siège social est 3 rue Ferjus Antoinette, 97310 KOUROU, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CAYENNE sous le numéro 504 198 763,

Donne par les présentes pouvoir à :

Maître PREVOT Muriel
Avocat à la Cour
Demeurant PK 2 route de Baduel,
97300 CAYENNE

De pour moi et en mon nom faire au Tribunal de commerce de CAYENNE tous dépôts, immatriculations, modifications au Registre du Commerce et des Sociétés de CAYENNE suite à l'assemblée générale mixte réunie le 21 décembre 2017.

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à Cayenne
Le 21 décembre 2017



2018879 23/01/2018

Formulaire obligatoire article 53 A
du code général des impôts

(1)

Certifié Conforme

à l'Original

Désignation de l'entreprise : SARL 3G2M

Durée de l'exercice : 12 mois

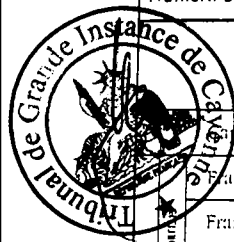
Adresse de l'entreprise : 60, rue EDJIDE DUCHESNE BUREAU N° 11 97310 KOUROU

Durée de l'exercice précédent : 12

Numéro SIRET : 5 0 4 1 9 8 7 6 3 0 0 0 1 4

Néant ☐

Exercice N clos le : 31/01/2018



ACTIF IMMOBILISÉ

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)	AA			
Frais d'établissement *	AB	1 633		1 633
Frais de développement *	CX			
Concessions, brevets et droits similaires	AF	25 526	24 629	896
Fonds commercial (1)	AH			
Autres immobilisations incorporelles	AJ			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			
Terrains	AN	85 000		85 000
Constructions	AP			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	14 214	6 133	8 080
Autres immobilisations corporelles	AT	317 815	76 549	241 266
Immobilisations en cours	AV	24 383		24 383
Avances et acomptes	AX			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			
Autres participations	CU	54 468		54 468
Créances rattachées à des participations	BB			
Autres titres immobilisés	BD			
Prêts	BF			
Autres immobilisations financières *	BH	310 709		310 709
TOTAL (II)	BJ	833 747	107 312	726 435

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
CAYENNE

16 JAN. 2018

GREFFE DE COMMERCE

ACTIF CIRCULANT

STOCKS *				
Matières premières, approvisionnements	BL			
En cours de production de biens	BN			
En cours de production de services	BP			
Produits intermédiaires et finis	BR			
Marchandises	BT	3 723		3 723
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	4 086		4 086
CRÉANCES				
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 472 560	350 327	1 122 234
Autres créances (3)	BZ	241 561		241 561
Capital souscrit et appelé, non versé	CB			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD			
Disponibilités	CF	125 702		125 702
Charges constatées d'avance (3)*	CH	20 687		20 687
TOTAL (III)	CJ	1 868 318	350 327	1 517 992
Comptes de régularisation				
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 702 065	457 638	2 244 426

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des
immobilisations financières nettes :

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve
de propriété :

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2015

Désignation de l'entreprise SARL 3G2M

Néant ☐

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 6. 000.....)	DA	6 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	994
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	502 766
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	310 739
	Subventions d'investissement	DJ	38 241
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	856 742
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	43 214
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	168 591
	Dettes fiscales et sociales	DY	252 220
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	5 941
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	915 717
	TOTAL (IV)	EC	1 385 684
	Ecart de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 244 426
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	Écart de réévaluation libre	ID	
	Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 385 684
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 3G2MNéant ☐

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF
		FG	753 568	FH	FI 753 568
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	753 568	FK	FL 753 568
	Production stockée *				FM
	Production immobilisée *				FN
	Subventions d'exploitation				FO 1 831 434
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP 2 329
	Autres produits (1) (11)				FQ
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 2 587 331
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
	Variation de stock (marchandises)*				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU 73 943
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV (3 723)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 881 854
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX 34 060
	Salaires et traitements *				FY 959 733
	Charges sociales (10)				FZ 135 731
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA 70 529
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC 347 667
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Autres charges (12)				GE 1 021
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 2 500 814
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG 86 517
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ 145
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 7 189
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
Total des produits financiers (V)					GP 7 334
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 4 202
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	Total des charges financières (VI)				GU 4 202
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV 3 132
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 89 648

(RENVois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 201

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 3G2M										Néant ☐		
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA	2 313		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB	266 250		
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	268 564		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE	23 792		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF	9 405		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions								HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	33 197		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	235 367	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	14 276	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2 863 228	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	2 552 489	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	310 739	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières								HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *								HP	
			- Crédit-bail immobilier								HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX		
	(9)	Dont transferts de charges								A1	2 329	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2	23 145	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	1 021	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives				A6			obligatoires	A9	23 145	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe).										
										Exercice N		
ASP										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
											244 307	
QUOTE PART SUB											9 976	
REGUL DIVERS S/COT											3 950	
CESSION IMMOB											10 332	
REGUL TVTS/ CESSION IMMOB										33 196		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
										Charges antérieures	Produits antérieurs	

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Frais d'établissement = 1 633 E

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution	1 633		1 633	%
Frais de premier établissement				%
Frais d'augmentation de capital				%
TOTAL	1 633		1 633	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 833 747 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	25 342	1 816		27 158
Immobilisations corporelles	288 739	162 560	9 887	441 412
Immobilisations financières	107 002	258 174		365 177
TOTAL	421 083	422 551	9 887	833 747

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 107 312 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	9 711	14 919		24 629
Immobilisations corporelles	28 006	55 610	933	82 683
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	37 716	70 529	933	107 312

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais de constitution	1 633	0	1 633	Non amortiss.
Concessions et droits similaires	25 526	24 629	896	de 1 à 3 ans
Terrains	85 000	0	85 000	Non amortiss.
Matériel et outillage	12 340	6 031	6 308	3 ans
Matériel industriel	1 874	102	1 772	5 ans
Installation general cayenne	13 820	1 348	12 472	de 5 à 10 ans
Installation general kourou	52 271	6 553	45 718	de 3 à 10 ans
Installations sur bus	42 917	10 471	32 445	5 ans
Matériel roulant	90 787	21 818	68 969	de 3 à 5 ans
Matériel roulant trans-helene	18 930	5 458	13 472	5 ans
Mat bureau et info	9 937	8 032	1 905	3 ans
Mat bureau et info cayenne	1 130	524	606	de 3 à 5 ans
Mat bureau et info kourou	66 010	17 012	48 997	de 3 à 10 ans
Mobilier bureau cayenne	3 568	1 307	2 261	de 3 à 5 ans
Mobilier bureau kourou	18 446	4 025	14 421	de 3 à 5 ans
Trav encours	24 383	0	24 383	Non amortiss.

ANNEXE

Période du 01/07/2014 au 30/06/2015

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 13/11/2015

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

TOTAL	468 570	107 312	361 258
-------	---------	---------	---------

3.2.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.3 - Etat des créances = 2 045 516 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	310 709		310 709
Actif circulant & charges d'avance	1 734 807	1 734 807	
TOTAL	2 045 516	1 734 807	310 709

3.4 - Provisions pour dépréciation = 350 327 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	2 660	347 667			350 327
Comptes financiers					
Total	2 660	347 667			350 327

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 43 117 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	43 117
Disponibilités	
TOTAL	43 117

3.6 - Charges constatées d'avance = 20 687 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/07/2014 au 30/06/2015

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 13/11/2015

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 6 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	60,00	6 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	60,00	6 000

4.2 - Etat des dettes = 1 385 684 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	43 214	43 214		
Fournisseurs	168 591	168 591		
Dettes fiscales & sociales	252 220	252 220		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	5 941	5 941		
Produits constatés d'avance	915 717	915 717		
TOTAL	1 385 684	1 385 684		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 109 633 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	19 252
Dettes fiscales & sociales	90 382
Autres dettes	
TOTAL	109 633

4.4 - Produits constatés d'avance = 915 717 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/07/2014 au 30/06/2015

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 13/11/2015

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 753 568 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Production de travaux	6 210	0,82 %
Prestations de services	744 617	98,81 %
Produits des activités annexes	2 741	0,36 %
TOTAL	753 568	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 14 276 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	86 517	14 276	72 241
Résultat financier	3 131		3 131
Résultat exceptionnel	235 367		235 367
Participation des salariés			
TOTAL	325 015	14 276	310 739

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

ANNEXE

Période du 01/07/2014 au 30/06/2015

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 13/11/2015

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 43 117 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	43 117
Produits à recevoir(448700)	43 117
TOTAL	43 117

8.2 - Charges constatées d'avance = 20 687 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	20 687
TOTAL	20 687

8.3 - Charges à payer = 109 633 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	19 252
Fournisseurs fact à recevoir(408100)	19 252
Dettes fiscales et sociales :	90 382
Prov cp(428200)	6 886
Prov primes(428500)	69 399
Charge s/conge payer(438200)	1 272
Charge s/prov 13 eme mois(438600)	12 825
TOTAL	109 633

8.4 - Produits constatés d'avance = 915 717 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(487000)	915 717
TOTAL	915 717

DETAIL DES IMMOBILISATIONS REEVALUEES

Période du 01/07/2014 au 30/06/2015

Présenté en Euros

Edité le 13/11/2015

Réévaluation des immobilisations

Postes concernés, montants et méthodes utilisés pour la réévaluation

Intitulé du poste	Montant de la réévaluation	Méthodes utilisées pour la réévaluation

DETAIL DES IMMOBILISATIONS REEVALUEES

Période du 01/07/2014 au 30/06/2015

Présenté en Euros

Edité le 13/11/2015

Réévaluation des immobilisations (suite)Variation au cours de l'exercice et ventilation de l'écart :Part du capital correspondant à une incorporation de l'écart :Rétablissement des informations en coûts historiques pour les immobilisations réévaluées :Part des produits de cession des immobilisations réévaluées, transférées à un compte de réserves distribuables:Autres commentaires :

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/07/2014 au 30/06/2015

Présenté en Euros

Edité le 13/11/2015

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	30/06/2015 12 mois	30/06/2014 12 mois	30/06/2013 12 mois	30/06/2012 12 mois	30/06/2011 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
b) Nombre d'actions émises	100	100	100	100	100
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	753 568	536 727	520 165	227 060	266 821
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	743 210	236 656	136 729	18 389	2 942
c) Impôt sur les bénéfices	14 276	5 881	3 828		67
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	728 934	230 774	132 901	18 389	2 875
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	310 739	201 975	123 775	11 264	2 154
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	7 289	2 308	1 329	184	29
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	3 107	2 020	1 238	113	22
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	959 733	497 648	119 295	34 757	57 420
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	135 731	74 998	23 526	10 175	20 736

Observations complémentaires

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/07/2014 au 30/06/2015

Présenté en Euros

Edité le 13/11/2015

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

[illegible]

Observations complémentaires